

# ABIDOS

BULLETIN D'INFORMATION

*infos*

Juillet 2021  
n°34

D'une part, 2021 a démarré sous le signe du confinement avec de nouvelles attitudes qui nous sont devenues familières, le port du masque et le respect des gestes barrières. Avec la vaccination croissante, la situation semble s'améliorer, mais ce nouveau variant Delta inquiète et hypothèque déjà la rentrée.

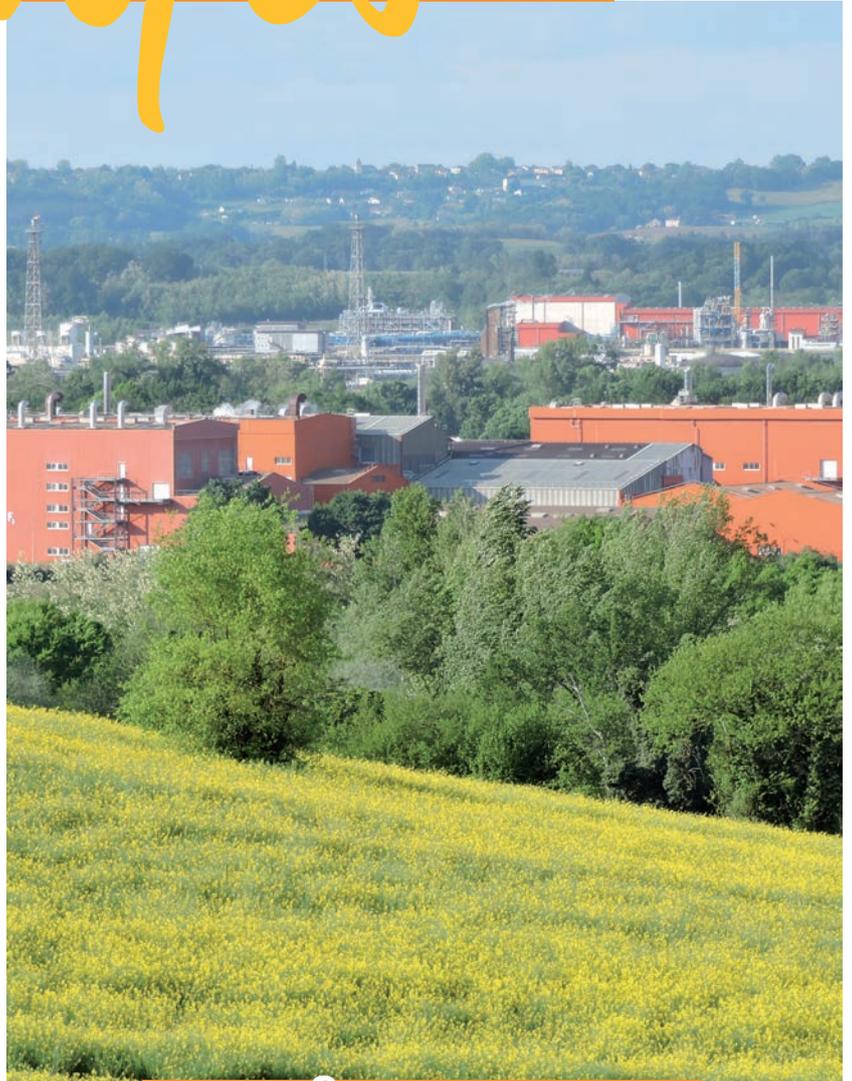
Et d'autre part, en avril, nous avons dû affronter le départ prématuré d'un Abidosien particulièrement attaché à notre village : Guy Laffitte.

Après un parcours d'élu à Mourenx, c'est avec un immense plaisir qu'en 2008, Guy est venu rejoindre notre équipe municipale et occuper le poste d'adjoint en charge des travaux, de la voirie et de représentant de notre commune auprès de la CCLO.

Ces responsabilités, au sein de notre commune, l'ont amené à participer avec assiduité à une multitude de réunions, de commissions et de manifestations, et ce, notamment au sein de notre Communauté de communes de Lacq-Orthez pour lesquelles il a parfaitement assumé son rôle de conseiller communautaire et de vice-président.

Durant ces années, il s'est impliqué fortement dans la gestion de notre commune avec un objectif commun partagé: l'embellissement et la recherche permanente du mieux vivre au sein de notre village. Son amitié, sa gentillesse, sa générosité, sa confiance, son engagement, son dévouement, son courage, sa loyauté, sa ténacité, associés à son sens de l'écoute, ont été particulièrement appréciés par tous les Abidosiens. Il s'est toujours attaché à éviter les conflits, à rechercher les consensus et apporter sa pierre à l'édifice.

*(suite éditorial en page 2)*



## Sommaire

2 à 6

*Infos communales*

7

*Infos intercommunales*

8

*Infos associatives*

Visionnaire, comme doit l'être un bon chef d'entreprise qu'il était, il a participé activement à la cohésion et la solidarité de notre équipe municipale. Une ambiance de travail dans la bonne humeur, le respect des autres, la qualité des échanges non sans quelques pointes d'humour bien placées, qui agrémentent les débats et toujours dans la convivialité.

Toutes ces qualités, il les a également mises en pratique dans sa lutte contre cette terrible maladie.

Et jusqu'au dernier jour, il s'est inquiété de savoir ou en étaient les travaux que nous avons programmés et qu'il suivait toujours de près.

Guy restera pour nous un modèle, gravé à jamais dans nos cœurs, et je reste persuadé que depuis là-haut il continuera à être parmi nous, pour nous aider à poursuivre l'œuvre que nous avons mis en chantier à ses côtés.

Enfin, je terminerai, en louant sa gentillesse, sa bienveillance et son grand cœur. En bon mari, père et grand-père, il a toujours été attentif au bien-être de ses proches.

Guy, au nom de tous, du fond du cœur, un immense merci pour toutes ces années dédiées à notre village.

Avec toute notre compassion et au nom de tous les Abidosiens, nous présentons nos plus sincères condoléances à Véronique et toute sa famille.

Adishatz a tots.

Jean-Claude MIRASSOU  
**Maire d'Abidos**

## Budget

Cette année encore, le Conseil Municipal a construit son budget sur la base d'un maintien des différents taux d'imposition.

- **Taxe d'habitation : 6,00%**
- **Foncier bâti : 6,67%**
- **Foncier non bâti : 18,55%**

A noter que la réforme de la taxe d'habitation est en cours. Son principe repose sur le fait que dorénavant la taxe se décompose en deux : celle sur les résidences principales et celle sur les résidences secondaires.

La taxe d'habitation sur les résidences principales a déjà disparu pour près de 80 % de la population. A partir de cette année (et jusqu'à sa disparition totale), les impôts acquittés par les 20% restant sont perçus par l'Etat.

En remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il a été décidé d'attribuer aux communes la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'alors par le département (13,47%). Ce qui permet de compenser cette perte de ressource pour la commune.

Cette réforme ne va pas générer de hausse de la fiscalité. Simplement une modification de la présentation : jusqu'en 2020, votre avis d'imposition comportait notamment une colonne « commune » et une colonne « département ». La réforme a simplement pour effet de fusionner les deux colonnes.

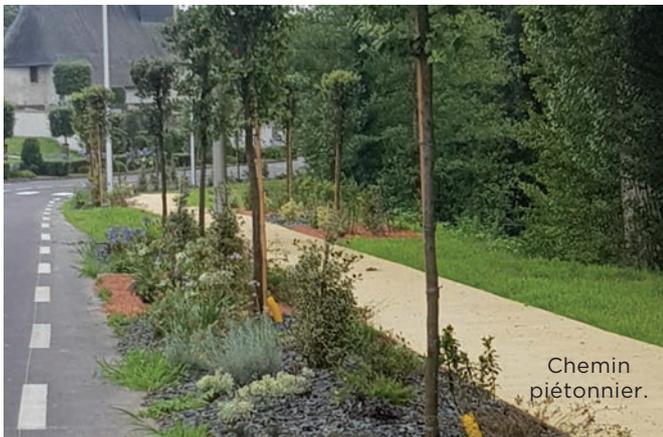
<i>En résumé</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Taxe habitation sur les résidences secondaires</b>	<b>6,00%</b>	<b>6,00%</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (y compris part département 13,47%)</b>	<b>20,14%</b>	<b>20,14%</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>18,55%</b>	<b>18,55%</b>

A noter que nous terminons de rembourser les annuités d'emprunt contractées par le passé. Le budget communal voté en avril va permettre à la municipalité de mener à bien les prochains projets sans avoir recours à l'emprunt.



## Travaux

**Embellissement et bien être au sein de notre village** : les travaux de la rue Raoul Vergez étant achevés, nous allons poursuivre l'aménagement et la mise en sécurité du village en démarrant le chantier des chemins piétonniers. Le 1<sup>er</sup> concerne la rue Gave et Baise (RD33), dont les travaux ont débuté le long de cette voie (côté gave) afin de permettre aux personnes aimant se balader de pouvoir circuler en toute sécurité, sur un sentier ensemencé de diverses variétés de fleurs et d'arbustes. À terme, ce chemin reliera le pont de Lacq aux rues Bernacheyre et Chalosse en passant par les abords de la Baise (côté lotissement Lartia).



**Installation fibre** : le plan France Très Haut Débit (THD) a pour ambition de couvrir en très haut débit l'intégralité du territoire français et notamment du département des Pyrénées-Atlantiques.

Ce plan dont les objectifs sont de rendre le numérique accessible à tous les habitants nous a permis à Abidos de raccorder à un internet performant 117 locaux parmi lesquels 102 logements soit un taux d'éligibilité de 100%.

**Bancs au stade municipal** : de nouveaux bancs avec vis-à-vis et poubelles vont être installés sur l'aire de jeux du stade municipal. Pendant que les enfants s'amuse, les parents, tout en les surveillant, pourront discuter tranquillement, assis sur ces bancs.

**Cimetière** : un nouveau columbarium sera prochainement être installé à proximité de l'actuel afin de recueillir les cendres de nos défunts.

**Pont de Lacq-Abidos** : à partir du 28 juillet, et afin de permettre la remise en état de l'ouvrage, la RD 31 sera fermée au niveau du pont pour une durée minimum estimée par le Conseil Départemental à 13 mois. Pour un montant prévisionnel de 4,7M€, le chantier sera pris en charge par le Département. Une convention de co-maitrise d'ouvrage pour 500 000€ a été passée avec le syndicat des eaux pour la prise en charge des conduites sur l'ouvrage.

Durant la durée des travaux, des déviations seront ainsi mises en place via la RD817, Artix et la RD 281, comme lors des dernières campagnes d'examen du pont.



## SIRP

**Nouvelle secrétaire** : début avril, nous avons recruté Marie-Laure VIDEGARAY. Elle prend en charge le secrétariat du SIRP et vient épauler Marie dans ses fonctions de secrétaire de mairie.

Elle sera présente en mairie les lundi, mercredi et vendredi, toute la journée, ce qui nous permet d'augmenter les horaires d'ouverture de la Mairie et du SIRP afin de toujours mieux répondre à vos attentes. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

## Carnet

Une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés au cours de l'année 2020 : Simone BOURRASSE, Gisèle GUIBERT, Kathleen MONCHY, Julien PÉRY.

## Un exercice de crise sur la Baïse à Abidos

La culture de la sécurité est ancrée dans le Bassin de Lacq. Au quotidien, d'importants moyens matériels et humains sont déployés. Les 40 pompiers permanents de Lacq et les équipes des industriels organisent 25 exercices/an pour développer leur niveau de compétences et s'assurer de l'efficacité du dispositif en cas de crise. Le 20 avril 2021, les équipes de secours Sobegi sont intervenues sur la canalisation de transport des eaux industrielles usagées des plateformes en coordination avec les services de la mairie d'Abidos. Le scénario : suite à des travaux de fouilles, une canalisation située sur la commune d'Abidos a été endommagée et le produit s'écoule dans la Baïse.



Le SIS (Service Intervention & Secours) a procédé à la mise en place d'un barrage et d'un chantier de dépollution afin de pomper un maximum de produits. Des moyens de chantier ont été engagés au niveau de la fuite afin de la colmater.

## Etude sismique

A la demande de Monsieur SENECHAL, Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, un capteur sismique a été installé dans la mairie afin d'enregistrer à la fois l'activité sismologique de notre sous-sol mais aussi de l'ensemble de la chaîne pyrénéenne.

Qu'elle soit liée à l'évolution naturelle des Pyrénées ou à l'activité industrielle locale, l'activité sismique sous la commune d'Abidos est sinon intense, du moins fréquente. Étudiée par les observatoires sismologiques depuis le début des années 70, la sismicité induite par l'activité industrielle (en lien avec le gisement de Lacq) fait depuis peu l'objet de nouvelles études menées en particulier par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et l'Observatoire Midi-Pyrénées. C'est dans le cadre de ces études qu'un petit capteur sismique a été mis en place début juillet au sein de la mairie. Ce capteur constitue un des points de mesure d'un réseau local dont le but est d'enregistrer les mouvements du sol au sein même de certains bâtiments, en complément des enregistrements effectués à l'aide de capteurs enfouis dans le sol, en dehors des zones d'habitation.

Fonctionnant 24h/24h, 7 jours sur 7, ce capteur enregistre les vibrations du sol de toutes origines, qu'elles soient faibles dans le cas de sources proches ou bien fortes dans le cas de sources lointaines. L'analyse des données permet d'extraire l'information recherchée, à savoir les vibrations provoquées par l'activité sismique locale. Il n'en reste pas moins que ce même capteur est tout autant capable de détecter les ondes sismiques générées lors d'un séisme de très forte magnitude qui aurait lieu à l'autre bout du monde et qui au terme d'un voyage de quelque 13 000 km passant par le centre de la Terre viendrait faire vibrer le sol de la commune !

Plus localement, les données acquises par ce capteur ont pour vocation de compléter les observations qui constituent la base de tous travaux de recherche. Travaux de recherche dont la finalité reste de "chercher à comprendre" comment évolue notre sous-sol au cours du temps. Au-delà des travaux strictement scientifiques, la mise en place d'un tel capteur constitue aussi une belle opportunité pour initier des actions de communication entre la commune et le monde de la sismologie.



## Nuisances olfactives

Depuis le 5 mai, un analyseur d'air est installé sur le parking derrière la mairie afin de mesurer la qualité de l'air et les éventuelles mauvaises odeurs ressenties par les habitants de la commune. Stationné jusqu'à mi-juillet, ce laboratoire mobile devrait permettre d'apporter une meilleure connaissance des diverses nuisances olfactives perçues sur le Bassin de Lacq.

En parallèle, que vous soyez habitants de la commune, riverains des plateformes industrielles, n'hésitez pas à faire des signalements sur [www.atmo-odo.fr](http://www.atmo-odo.fr)

Ils permettront, avec leurs précédents, à essayer d'améliorer la qualité de l'air sur notre bassin de vie.



## Incivilités

Depuis plusieurs mois, des personnes malintentionnées ont pris la fâcheuse habitude d'aller déposer leurs « ordures » et déchets dans les conteneurs fournis par la CCLO à proximité de la Salle Polyvalente. Appareils électroménagers, récipients de pots de peinture ou de pétrole lampant, laine de verre, voici une liste non-exhaustive de déchets interdits déposés. Nombreux sont les dépositaires qui font des kilomètres pour commettre leurs actes. Si vous vous rendez compte de telles pratiques ou si vous voyez les auteurs, n'hésitez pas à relever les plaques minéralogiques et en informer la mairie ou la gendarmerie.



## Prévention

Avec l'été et les possibles risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule, le ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France rappelle les principaux gestes à adopter, surtout pour les plus jeunes et anciens : dès les premiers effets de fortes chaleurs (maux de tête, crampes, nausées), protégez-vous en vous mettant au frais et en buvant de l'eau.

Si vous ressentez un malaise, appeler ou faites appeler le 15. Ces informations sont également consultables et téléchargeables sur le site <https://www.santepubliquefrance.fr>.

Prenez bien soin de vous ! ! ! !

## Recensement citoyen

Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes entrant dans leur 16<sup>e</sup> année et s'effectue à la mairie du domicile. Ils se verront remettre une attestation de recensement qui leur est nécessaire pour toute inscription à un examen (diplôme, concours, conduite accompagnée, permis de conduire...).

Le jeune ainsi recensé sera ensuite convoqué pour participer à la journée Défense & Citoyenneté (JDC).

## En bref

### Inscription sur les listes électorales

Il est possible de s'inscrire toute l'année. A noter cependant, que pour pouvoir voter, il faut que cette démarche soit faite au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans déjà recensés.

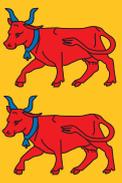


Les jardinières de la saison estivale, mises en culture par la société Fanfelle, ont été installées par Atout Vert sur les candélabres à proximité de l'église, du stade, et sur les candélabres et murs de la salle polyvalente.

Trois nouveaux radars pédagogiques ont été dernièrement installés par des membres du conseil municipal sur la RD 33 (rue de la Cassière), RD 31 (rue Gave et Baïse) et RD 533 (rue Raoul Vergez) afin d'améliorer la sécurité et inciter les conducteurs qui empruntent ces trois axes routiers traversant notre commune à respecter les limitations de vitesse. Ils s'ajoutent aux deux installés en septembre 2015.



Des panneaux interdisant l'accès au Stade municipal et au « Prat de la Baïse » à tous types de véhicules à moteur ont été installés aux entrées de ces deux sites.



## ■ Vie des sociétés

### « Abi'dog » éducateur canin à Abidos

Vous avez l'impression que votre chien n'en fait qu'à sa tête ? Vous l'aimez et souhaitez l'éduquer dans le respect et la bienveillance ? Les cours d'éducation canine positive Abi'dog peuvent vous aider à mieux comprendre votre compagnon et retrouver avec lui une relation harmonieuse. Educateur canin comportementaliste, Florent Duthu possède un parcours de plus de onze ans dans le domaine animalier : que ce soit pour l'entraînement de chiens d'interventions et de sports, ou bien plus récemment en Afrique en tant que responsable animalier. Au cours de sa carrière, il a su profiter de chaque rencontre pour enrichir son répertoire de techniques ainsi que sa connaissance profonde du chien. Aujourd'hui, c'est au travers de l'aventure Abi'dog qu'il souhaite nous faire partager sa méthode d'éducation ou de rééducation respectueuse du chien, de ses aptitudes et de ses besoins.

« Mon objectif est de vous rendre autonome et capable de gérer par vous-même l'éducation de votre chien et de tous ceux qui partageront votre vie dans le futur ».



**Florent DUTHU**  
éducateur Abi'dog

**06.61.17.73.63 /  
abidog64@gmail.com**

10, rue du moulin 64150 Abidos

Retrouvez-le sur  
**www.abidog64.com**

## ■ Occitan

### Ua lei entà las lengas ditas regionaus

Lo 8 d'abriu passat, ua gran majoritat de deputats (247 per, 76 contra) qu'adoptavan ua proposicion de lei relativa a la « proteccion e la promocion » de las lengas ditas regionaus de França, iniciada per lo deputat breton Paul Molac.

Batiada « lei » Molac, que preved mantuas mesuras en dus grans maines : en mestior d'ensenhament, l'accessibilitat e lo finançament de la transmission de las lengas regionaus a l'escòla publica e privada ; en mestior d'administracion, la legalizacion de la senhalitica bilinga e de signes ortografics diacritics (signes qui acompanhan daubuas letras entà indicar ua prononciacion especifica) en los documents oficials.

Aquesta lei, qualificada d'istorica en la premsa (1èra grana lei despuish la lei Deixonne de 1951 qui autorizava l'ensenhament de las lengas regionaus a l'escòla), qu'estó debatuda contra l'avís deu govern (en particulier de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Educacion). Un seishantenat de deputats, lo 22 d'abriu, juste abans la promulgacion (signatura per lo President de la Republica) de la lei, qu'an sasit lo Conselh constitutionau (institucion qui's prononça sus la conformitat a la Constitucion de las leis e de daubuns reglaments). Lo dijaus 22 d'abriu passat, un seishantenat de deputats de la majoritat que depausavan ua saisina deu Conselh Constitutionau. Aqueste qu'a censurat dus articles, L'ensenhament immersiu (ua majoritat deu temps dens ua lenga dita regionau) ne's poderà pas har en l'ensenhament public. Los prenomes dab ua ortografia diferenta deu francès (Beñat, Martí) ne son pas autorizats. De seguir...

### Une loi pour les langues dites régionales

Le 8 avril dernier, une large majorité de députés (247 pour, 76 contre) adoptaient une proposition de loi relative à la « protection et la promotion » des langues dites régionales de France, initiée par le député breton Paul Molac.

Baptisée « loi Molac », elle prévoit plusieurs mesures dans deux grands domaines : en matière d'enseignement, l'accessibilité et le financement de la transmission des langues régionales à l'école publique et privée ; en matière d'administration, la légalisation de la signalétique bilingue et de signes orthographiques différents du français, notamment diacritiques (des signes accompagnant certaines lettres pour indiquer une prononciation spécifique) dans les documents officiels.

Cette loi, qualifiée d'historique dans la presse (1<sup>ère</sup> grande loi depuis la loi Deixonne de 1951 qui autorisait l'enseignement des langues régionales à l'école), a été débattue contre l'avís du gouvernement (en particulier de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education). Une soixantaine de députés, le 22 avril, juste avant la promulgation (signature par le Président de la République) de la loi, ont saisi le Conseil constitutionnel (institution qui se prononce sur la conformité à la constitution des lois ou de certains règlements). Celui-ci a censuré deux articles. L'enseignement immersif (une majorité du temps dans une langue dite régionale) ne pourra se faire dans l'enseignement public. Les pré-noms avec une orthographe différente du français (Beñat, Martí) ne sont pas autorisés. A suivre...



## Le plus grand stockage d'électricité d'Europe bientôt sur notre territoire

Le groupe Amarenco (producteur d'énergie photovoltaïque) va installer sur les friches industrielles d'Os-Marsillon/Mourenx le plus grand stockage d'électricité d'Europe (et le 2<sup>e</sup> au monde actuellement en volume), assuré par des batteries lithium-ion de dernière génération, dont la sécurité et l'efficacité ont été prouvées sur plusieurs projets menés dans le monde entier. Une installation permise par la CCLO qui louera ses terrains à la société : un moyen de leur donner une utilité tout en apportant de nouvelles recettes à la collectivité.

Les premières études sont en cours pour obtenir les autorisations nécessaires à la construction du stockage. La plupart des équipements seront dans des conteneurs, excepté le poste électrique de

transformation qui sera construit de toutes pièces sur site. Au total, une trentaine de conteneurs de batteries d'une durée de vie de 15 ans seront installés (leur recyclage est en cours de mise en place).

L'objectif de ce système est de développer les capacités de stockage pour sécuriser l'approvisionnement électrique à long terme, en permettant de réguler la distribution d'électricité, notamment en heures de pointe. En accordant cette installation sur son territoire, la CCLO réaffirme son engagement dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables, dans la continuité des actions déjà entamées par la collectivité. La mise en service de ce centre de stockage est souhaitée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## La première centrale photovoltaïque de la plateforme de Mourenx - Noguères Pardies - Bézingrand est entrée en service

**Cette centrale, installée sur l'ancien site de l'industriel Pechiney, est entrée en service à la fin de l'année 2020. À terme, ce sont 3 centrales photovoltaïques qui permettront de revaloriser 76 hectares de friches industrielles inconstructibles de la plateforme Mourenx - Noguères - Pardies - Bézingrand. Ce projet est développé par Total Quadran (filiale de Total, acteur historique du bassin de Lacq), qui a investi 40 M€ dans le développement, la construction et l'exploitation de ces trois centrales. Ces centrales et leurs 130 000 panneaux solaires fourniront bientôt l'énergie verte équivalente à la consommation électrique de 61 500 habitants.**





## Centre Équestre

Après une période de fermeture en milieu d'année dernière due à la pandémie de la Covid, une nouvelle saison au Centre Équestre d'Abidos a démarré en septembre dernier avec l'arrivée de nombreux cavaliers. Les horaires des cours ont été adaptés en fonction des différentes restrictions d'horaires liées au couvre-feu, mais depuis quelques semaines, le Centre Équestre a repris son fonctionnement normal en recevant les cavaliers du mardi au samedi, sur différents créneaux répartis sur la journée.

La période estivale arrivant, les monitrices ont élaboré un planning de cours et de stages pour permettre à tous de se perfectionner ou s'initier aux plaisirs de l'équitation.

Les pré-inscriptions pour la future saison qui débute en septembre prochain ont déjà commencé, toutes les personnes désireuses de découvrir les activités du centre équestre peuvent se renseigner auprès des monitrices les contacter au 05.59.60.18.96 ou par mail [abidos.centreequestre@sfr.fr](mailto:abidos.centreequestre@sfr.fr).

Sur le plan sportif, la saison des concours avait bien débuté en fin d'année dernière pour les cavaliers du Centre Equestre avec plusieurs podiums et de nombreuses places d'honneur.

En raison de la pandémie, les concours ont été suspendus en novembre dernier et ont pu reprendre il y a quelques semaines, avec dès les premières compétitions, de très beaux résultats.

Malheureusement, en raison des contraintes sanitaires demandées pour l'organisation d'événements sportifs, tous nos concours habituellement proposés sur le printemps et l'été ont dû être annulés.

## Club « Hurous de Bibe »

En raison de la pandémie, le club ne peut malheureusement pas encore utiliser la salle mise à disposition par la municipalité d'Os-Marsillon mais dès l'obtention des autorisations nécessaires, les activités pourront reprendre, à savoir : marche le lundi, cartes, jeux et pétanque le jeudi, tout en respectant les mesures sanitaires imposées.

Cette année, comme aucune activité

n'a eu lieu depuis mars 2020, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas faire payer la carte d'adhésion. Par ailleurs, pour les adhérents concernés par les voyages prévus en 2020, les acomptes versés seront remboursés prochainement par la Fédération.

« Hurous de Bibe » souhaite un bel été à tous et espère pouvoir retrouver ses membres en septembre.



## Association sportive « Charly Abdos Fit »

A partir du 13 septembre 2021, si les conditions sanitaires le permettent, cette association vous accueillera, à la salle polyvalente pour vous proposer la pratique assidue d'activités physiques telles que « Pound Fit », gym douce, fitness ou Aïki Taiso, assurant votre mise en forme et votre bien-être.

Les cours proposés, d'une durée de 1 heure, auront lieu les :

- lundi (à partir de 19h30)
- mardi (cours à 9h30, 18h30 et 20h00 selon les activités physiques)
- jeudi (dès 19h00)
- vendredi (à 9h30)

Des tarifs préférentiels seront accordés aux habitants de la commune.

Pour tout renseignement :

- **Téléphone :**  
**06.79.17.06.87./06.15.04.18.10.**
- **Courriel :**  
**charlyabdosfit@gmail.com**
- **Facebook :** association sportive Charly Abdos Fit

## Vivre Ensemble

En raison de la pandémie, l'association regrette d'avoir dû annuler toutes les manifestations en 2021

Elle aura grand plaisir à vous retrouver en 2022, et toujours aussi nombreux.

## Qi Gong

Les cours devraient reprendre en septembre, les mercredis de 18h30 à 19h30.

### Mairie d'ABIDOS

- Lundi et Mardi : de 10h00 à 12h00
- Jeudi et Vendredi : de 16h00 à 18h00

Téléphone : 05.59.71.57.15.

Courriel : [comabidos@cdg-64.fr](mailto:comabidos@cdg-64.fr)

### SIRP

- Lundi et Mercredi : de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00
- Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Téléphone : 05.59.71.57.15.

Courriel : [accueil-abidos@orange.fr](mailto:accueil-abidos@orange.fr)